

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



CONTRÔLE GÉNÉRAL
DES ARMÉES

Paris, le 08 octobre 2013

N° 13 – 03921 - DEP/DEF/CGA/IS/IIC/PPRT3

GROUPE DES INSPECTIONS
Inspection des installations classées

Affaire suivie par :
LCL JACQUES

Tél. : 01 72 69 22 06

Le chef de l'inspection des installations classées
à

Monsieur le Préfet de la Marne
A l'attention du Service interministériel régional des
affaires civiles et économique de défense et de la
protection civile

- Objet** : Plan de prévention des risques technologiques du « parc B » de stockage de liquides inflammables de Châlons-en-Champagne.
- Référence** : Arrêté de prescription du PPRT, modifié en date du 5 juillet 2013.
- P. jointe** : Fiche relative à l'évaluation environnementale.

Conformément à l'arrêté de prescription du plan de prévention des risques technologiques du parc de stockage de liquides inflammables de Cheniers, je vous adresse en pièce jointe, la fiche relative à l'évaluation environnementale de ce plan.

Le parc de stockage de liquides inflammables de Cheniers, dont le périmètre d'étude intéresse tout ou partie des communes de Cheniers, de Soudron et de Germinon est implanté à plus de 1500 mètres de toute construction dans une zone à vocation agricole. Les études réalisées par la Société Française Donges-Metz, exploitant des installations, ayant mis en évidence que les enjeux humains ou environnementaux impactés en cas de situation accidentelle dans cet établissement sont faibles, les mesures mises en œuvre dans le cadre de ce plan, ne sont pas de nature à générer des impacts sur les zones habitées ou naturelles voisines du site.

Je laisse toutefois, à votre appréciation, la nécessité ou non de demander la réalisation d'études complémentaires dans le cadre de l'évaluation environnementale.

La contrôleuse des armées marie Noëlle QUIOT
Chef de l'inspection des installations classées

Copies (avec PJ) :
DDT Marne
SFDM

Copies interne (sans PJ) :
IIC/PPRT3 et CdM2

FICHE

Evaluation environnementale des plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Procédures d'examen au CAS PAR CAS

Renseignements fournis par la personne publique en charge du Plan

Demandeur : Ministère de la Défense

Description des caractéristiques principales du PPRT

Personnes publiques compétentes en charge du PPRT : Ministère de la Défense et Préfet de la Marne

Etablissement concerné : Parc de stockage de liquides inflammables de la Société Française Donges-Metz sur la commune de Cheniers (51)

Communes concernées : Cheniers (51), Soudron (51), Germinon (51)

Nombre d'établissement à autorisation avec servitude : 1

Nature des activités à risques : stockage de liquides inflammables (produits pétroliers)

Enjeux du PPRT : Le plan de prévention des risques technologiques prescrit pour cet établissement a pour but de maîtriser l'urbanisation autour des installations à risques. Au stade de la prescription et des premières analyses, il n'y a ni habitation, ni poste de travail d'implanté dans le périmètre d'étude. Les enjeux humains susceptibles d'être impactés par les effets des phénomènes dangereux générés dans le cadre des activités de l'établissement sont très faibles. Seuls des agents de la SFDM ou leurs sous-traitants sont présents sur le site, dans le cadre de l'exploitation des installations.

Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du PPRT

Le périmètre d'étude du PPRT est fourni en annexe à la présente fiche

Superficie totale du parc de stockage de liquides inflammables de Cheniers : environ 36 hectares

Zones à enjeux environnementaux recouvertes : l'établissement est situé en bordure de la route départementale 5, sur la commune de Cheniers et à la limite des communes de Soudron et de Germinon. Il est implanté à environ 1500 mètres au nord d'une exploitation agricole dans une zone de terrains agricoles et faiblement boisées ; le site étant lui-même arboré.

Le bois de la Bardolle et les pinèdes et chênaies thermophiles du plateau de Cheniers sont deux zones naturelles d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques recensées à environ 4 kilomètres à l'est de l'établissement.

Il n'y a ni espèces protégées, ni zone Natura 2000, ni zone archéozoologiques et archéobotaniques recensés dans les communes concernées par le PPRT.

Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine des mesures susceptibles d'être mises en œuvre dans le PPRT

Les scénarios accidentels potentiels retenus dans le cadre du PPRT sont susceptibles de produire à l'extérieur du site des effets thermiques et/ou des effets de surpression.

Le PPRT n'est pas susceptible de prescrire des travaux d'aménagement de la voirie ou des réseaux.

Le PPRT n'est pas susceptible de prescrire des ouvrages de protection autre que la protection interne des locaux.

Le PPRT n'est pas susceptible de prescrire des travaux d'aménagement ou des ouvrages dont les zones recouperaient des zones à enjeux environnementaux.

Le PPRT n'est pas susceptible d'autoriser une augmentation de la population dans une des zones concernées par les aléas relatifs au fonctionnement de l'établissement.

Implantation de l'établissement



Photo SFDM : vue aérienne du parc

Périmètre d'étude

PPRT de Cheniers (51) / Châlons B (SFDM)
Enveloppes des aléas tous types d'effets confondus



